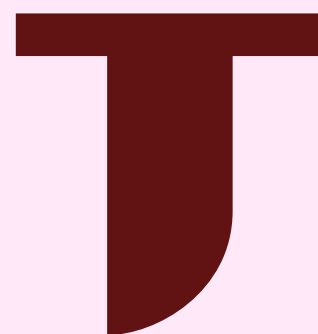


Bourses France Excellence Eiffel Appel à candidatures 2026

Livret d'information à destination des
Enseignants

01/10/2025



Université
de Toulouse



Sommaire

Les bourses France Excellence Eiffel	3
01. Statistiques de candidatures et résultats	4
01.1 L'Université de Toulouse	4
01.2 Données nationales	4
02. Volet Master	5
02.1 Conditions d'éligibilité	5
02.1.1 Âge	5
02.1.2 Nationalité	5
02.1.3 Situation géographique	5
02.1.4 Historique de candidature	5
02.2 Règlement du programme	5
02.2.1 Durée de la bourse	5
02.2.2 Formations éligibles	6
02.2.3 Prestations prévues	6
02.3 Dossier de candidature	6
02.4 Sélection des candidatures	7
02.4.1 Critères de sélection	7
03. Volet Doctorat	8
03.1 Conditions d'éligibilité	8
03.1.1 Âge	8
03.1.2 Nationalité	8
03.1.3 Situation géographique	8
03.1.4 Historique de candidature	8
03.2 Règlement du programme	8
03.2.1 Durée de la bourse	8
03.2.2 Formations éligibles	9
03.2.3 Prestations prévues	9
03.3 Dossier de candidature	9
03.4 Sélection des candidatures	10
03.4.1 Critères de sélection	10
04. Contact et ressources	11

Les bourses France Excellence Eiffel

Le programme des bourses France Excellence Eiffel est un outil développé par le Ministère en charge des Affaires étrangères et géré par Campus France. Destiné à attirer les meilleurs étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur français, ce programme permet de financer des formations de niveau master et de niveau doctorat dans des domaines stratégiques.

Prestigieuses et extrêmement sélectives, ces bourses offrent une allocation mensuelle, la prise en charge de certains frais de vie ainsi qu'un soutien à l'intégration en France.

L'objectif est de former des décideurs de demain issus de l'étranger, tout en renforçant l'influence et l'attractivité de l'enseignement supérieur français à l'international.

Calendrier 2026 – UT

L'appel à candidatures pour l'année universitaire 2026-2027 est ouvert :

→ du lundi 6 octobre 2025 au jeudi 8 janvier 2026

- **Phase de candidature** : du lundi 6 octobre au dimanche 30 novembre 2025

Les étudiants contactent les enseignants-chercheurs responsables de Master pour demander le soutien de leur candidature.

Les futurs doctorants contactent les enseignants-chercheurs HDR pour demander le soutien de leur candidature.

- **Phase de sélection** : du lundi 1^{er} décembre au vendredi 19 décembre 2025

Les enseignants-chercheurs sélectionnent les dossiers qu'ils souhaitent soutenir et informent la DMFI par mail.

La DMFI procède à l'ouverture d'un dossier de candidature en ligne sur la plateforme dédiée de Campus France.

L'étudiant et l'enseignant-chercheur complètent le dossier et téléchargent les pièces justificatives demandées.

- **Dépôt des dossiers** : le jeudi 8 janvier 2026 dernier délai

La DMFI soumet les dossiers à l'approbation de la Présidente de l'Université.

La DMFI dépose les dossiers intégralement complétés auprès de Campus France.

- **Sélection des lauréats** : jusqu'à fin mars 2026

Sélection des lauréats par le jury d'experts Campus France.

- **Annonce des résultats** : la semaine du 30 mars 2026

À noter : les candidatures pour le volet Doctorat ne sont pas soumises au calendrier ci-dessus. Les directeurs de thèse peuvent dès à présent contacter la DMFI pour demander l'ouverture d'un dossier de candidature en ligne sur la plateforme dédiée de Campus France.

01. Statistiques de candidatures et résultats

Cette section présente un aperçu des candidatures déposées et des bourses attribuées lors des années précédentes. L'objectif est de fournir aux enseignants un ordre d'idée du volume de candidatures et du taux de réussite, afin de mieux accompagner les étudiants dans leur démarche et d'évaluer les chances de succès de leurs dossiers.

01.1 L'Université de Toulouse

Résultat du programme de bourses France Excellence Eiffel au niveau de l'Université de Toulouse.

	Nombre de candidatures volet Master	Nombre de lauréats volet Master	Nombre de candidatures volet Doctorat	Nombre de lauréats volet Doctorat	Nombre de candidatures Total	Nombre de lauréats Total
2024-2025	31	5	8	1	39	6
2023-2024	15	4	6	2	21	6
2022-2023	17	3	1	1	18	4

01.2 Données nationales

Résultat du programme de bourses France Excellence Eiffel au niveau national.

	Nombre de lauréats volet Master	Nombre de lauréats volet Doctorat	Nombre de lauréats Total
2024-2025	370	63	433
2023-2024	NC	NC	NC
2022-2023	NC	NC	4

Source : Campus France (<https://www.campusfrance.org/fr>)

02. Volet Master

Afin de permettre aux enseignants de mieux accompagner les étudiants dans leur candidature, cette section présente de manière synthétique les règles principales du programme, les critères d'éligibilité le contenu du dossier de candidature ainsi que les règles de sélection de Campus France pour le volet master.

02.1 Conditions d'éligibilité

02.1.1 Âge

Le candidat doit être âgé de **29 ans au plus** au moment de la sélection ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1996.

02.1.2 Nationalité

Le candidat doit **être de nationalité étrangère**.

Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

02.1.3 Situation géographique

Les candidats en cours d'études en France sont inéligibles.

02.1.4 Historique de candidature

La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel de niveau master n'est pas recevable pour ce même niveau.

02.2 Règlement du programme

02.2.1 Durée de la bourse

La bourse est attribuée pour une durée de 12, 24 ou 36 mois :

- 12 mois maximum lors d'une inscription en 2ème année de master (M2)
- 24 mois maximum lors d'une inscription en 1ère année de master (M1)
- 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur

Le début du séjour doit se faire en France obligatoirement et entre le 1er septembre et le 30 novembre de l'année d'attribution de la bourse.

Le séjour est financé par la bourse seulement pour les périodes qui se déroulent en France, sauf dans certains cas pour les périodes de stages ou d'échanges, (consulter la réglementation de la bourse Eiffel¹).

¹ Ce document est à retrouver [sur le site web de Campus France](#) et est téléchargeable [sur le site web de l'université](#).

La durée totale de la formation que l'étudiant aura à suivre (y compris les stages obligatoires) **doit être clairement indiquée** dans le dossier de candidature.

02.2.2 Formations éligibles

Les domaines d'études éligibles à la bourse Eiffel sont les suivants :

- Sciences et techniques :
 - Biologie et santé
 - Transition écologique
 - Mathématiques et numérique
 - Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie
- Sciences humaines et sociales :
 - Droit et Science politique
 - Economie Gestion

Seules les formations accréditées par l'Etat français, sanctionnées par un diplôme conférant le niveau de grade de master, y compris en école d'ingénieurs, sont admises.

Les formations françaises délocalisées à l'étranger et les formations à distance ne sont pas éligibles, de même que les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

S'agissant des Master of Science seuls les Msc labellisés par la conférence des grandes écoles (CGE) sont éligibles. Pour les MSc co-accrédités, seul l'établissement labellisé par la CGE devra déposer la candidature en son nom.

02.2.3 Prestations prévues

Les boursiers Eiffel perçoivent une allocation mensuelle d'un montant de 1 200 €, à laquelle s'ajoute la prise en charge directe de plusieurs prestations :

- Frais de voyage aller
- Frais de voyage retour définitif
- Assurance complémentaire santé (mutuelle)

Pour plus d'informations, consultez la réglementation officielle. ²

02.3 Dossier de candidature

Les dossiers de candidature complets seront à déposer en ligne sur la plateforme dédiée de Campus France. L'ensemble des informations demandées dans le dossier en ligne sont reprises dans le formulaire de candidature téléchargeable [sur la page dédiée aux bourses Eiffel](#).

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- **Photocopie de la pièce d'identité** : contenant nom, prénom, date de naissance
- **Curriculum Vitae du candidat** : rédigé en français ou en anglais, sur deux pages maximum précisant le parcours académique et les expériences professionnelles le cas échéant
- **Diplômes et classement** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et **tout autre document attestant de l'excellence, de la performance du candidat**

² Ce document est à retrouver [sur le site web de Campus France](#) et est téléchargeable [sur le site web de l'université](#).

- **Certificat ou diplôme de langue** (le cas échéant)
- **Relevés de note** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger
- **Projet professionnel du candidat** : rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.*
- **La maquette de la formation visée** et son **calendrier** complet*
- **L'accréditation du MSc** ainsi que son numéro d'accréditation, le cas échéant*

Les documents marqués d'un astérisque relèvent de la responsabilité de l'enseignant.

02.4 Sélection des candidatures

La sélection est effectuée par une commission composée de sept collègues d'experts (un par domaine d'études). Les membres de ces collèges sont spécialistes des domaines concernés et ont une expérience avérée dans le recrutement d'étudiants internationaux. Ces derniers ne peuvent pas évaluer les dossiers présentés par des établissements auxquels ils sont rattachés .

Les experts s'attachent à évaluer l'excellence du candidat au regard de son parcours universitaire, de ses expériences professionnelles ou extra-universitaires, de la cohérence de son parcours et de la maturité de son projet.

02.4.1 Critères de sélection

Les critères de sélection sont :

- L'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur.
- Le rayonnement à l'international de l'établissement et sa politique d'accueil : il s'agit de démontrer les actions mises en œuvre par l'établissement pour favoriser son rayonnement à l'international et améliorer la qualité de l'accueil des étudiants internationaux et plus spécialement des lauréats du programme Eiffel.
- Les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) au sein des ambassades de France sont consultés pour l'évaluation des projets des candidats originaires ou étudiant dans le pays.
- La politique de coopération et de partenariat du Ministère en charge des Affaires étrangères, notamment la priorité donnée à certains pays pour ce programme.

La commission attribue des notes aux candidats en fonction de ces critères. La commission détermine un seuil d'admissibilité et, en fonction du nombre de bourses disponibles, les attribue de la façon suivante :

- Un minimum de 70 % des bourses est attribué sur la base des meilleures notes obtenues.
- Le pourcentage restant est réparti entre les établissements n'ayant pas obtenu de bourse, à partir des dossiers admissibles.

Pour une meilleure lisibilité sur la sélection des candidats et une meilleure compréhension des attendus, nous vous invitons à consulter la grille de notation pour le volet Master (voir annexe 1 en page 12).

03. Volet Doctorat

Afin de permettre aux enseignants de mieux accompagner les étudiants dans leur candidature, cette section présente de manière synthétique les règles principales du programme, les critères d'éligibilité, le contenu du dossier de candidature ainsi que les règles de sélection de Campus France pour le volet doctorat.

03.1 Conditions d'éligibilité

03.1.1 Âge

Le candidat doit être âgé de **35 ans au plus** au moment de la sélection ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1990.

03.1.2 Nationalité

Le candidat doit **être de nationalité étrangère**.

Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

03.1.3 Situation géographique

Les candidats en cours d'études en France sont éligibles mais les étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires sur ceux qui résident déjà en France.

03.1.4 Historique de candidature

Un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel dans le cadre de son doctorat n'est pas éligible une nouvelle fois à une bourse Eiffel.

La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente pour ce niveau n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

Un candidat ayant en revanche déjà bénéficié d'une bourse Eiffel au niveau master (excepté pour les bourses de 36 mois) peut candidater.

De plus, les étudiants étrangers bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme que le programme Eiffel, au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse qui ne prend en charge que la couverture sociale.

03.2 Règlement du programme

03.2.1 Durée de la bourse

La bourse est attribuée pour une durée de 12, 18 ou 36 mois :

- 36 mois : durée conditionnée à une inscription en 1ère année de thèse pour des étudiants primo-arrivants uniquement. Ne peut donner lieu à la signature d'une cotutelle. La codirection n'est pas obligatoire.
- 12 ou 18 mois : pour tous les candidats et notamment ceux déjà en cours de thèse ou en France ou à l'international, en codirection ou en cotutelle :

- 12 mois maximum pour une inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année de doctorat
- 18 mois maximum pour une inscription en 1^{ère} ou 2^{ème} année de doctorat

Le séjour de bourse de 12 ou 18 mois peuvent être scindé en plusieurs périodes. Toutefois, le séjour financé par la bourse ne peut être inférieur à 6 mois et ne peut excéder une période de 3 ans.

Exemple : pour une bourse de 18 mois, il peut être possible de scinder la bourse en 3 séjours de 6 mois ; pour une bourse de 12 mois, il peut être possible de scinder la bourse en 2 séjours de 6 mois.

Chaque séjour, en France, ne peut être d'une durée inférieure à 6 mois. En tout état de cause, la bourse ne pourra s'étendre au-delà de 3 ans, périodes hors de France comprises.

La bourse Eiffel est attribuée à compter du 1^{er} septembre de l'année d'attribution de la bourse. Aucun report de la bourse n'est possible.

03.2.2 Formations éligibles

Les domaines d'études éligibles à la bourse Eiffel sont les suivants :

- Sciences et techniques :
 - Biologie et santé
 - Transition écologique
 - Mathématiques et numérique
 - Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie
- Sciences humaines et sociales :
 - Droit et Science politique
 - Economie Gestion

03.2.3 Prestations prévues

Les boursiers Eiffel perçoivent une allocation mensuelle d'un montant de 2 100 €, à laquelle s'ajoute la prise en charge directe de plusieurs prestations :

- Frais de voyage aller
- Frais de voyage retour définitif
- Assurance complémentaire santé (mutuelle)

Pour plus d'informations, consultez la réglementation officielle.³

03.3 Dossier de candidature

Les dossiers de candidature complets seront à déposer en ligne sur la plateforme dédiée de Campus France. L'ensemble des informations demandées dans le dossier en ligne sont reprises dans le formulaire de candidature téléchargeable [sur la page dédiée aux bourses Eiffel](#).

Le dossier de candidature se compose des pièces suivantes :

- **Photocopie de la pièce d'identité** : contenant nom, prénom, date de naissance
- **Curriculum Vitae du candidat** : rédigé en français ou en anglais, sur deux pages maximum précisant le parcours académique et les expériences professionnelles le cas échéant

³ Ce document est à retrouver [sur le site web de Campus France](#) et est téléchargeable [sur le site web de l'université](#).

- **Diplômes et classement** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et **tout autre document attestant de l'excellence, de la performance du candidat**
- **Certificat ou diplôme de langue** (le cas échéant)
- **Relevés de note** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger
- **Projet professionnel du candidat** : rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise ou de responsable de formation*
- **Une présentation du projet de thèse** : rédigé en français ou en anglais (5 pages maximum). Ce document doit exposer avec précision le sujet de la thèse, les objectifs et les hypothèses de recherche – le caractère novateur, l'impact et les bénéfices du projet
- **Un avis d'expert argumenté sur la qualité scientifique du sujet de thèse** :
 - L'Expert doit être obligatoirement un professeur des universités, un directeur de recherche ou un enseignant et/ou chercheur détenteur d'une habilitation à diriger des recherches ou équivalent, en respectant les règles de déontologie.
 - L'expert doit obligatoirement être extérieur à l'établissement qui dépose la candidature.
 - L'expert doit obligatoirement être de la même section CNU ou du domaine de recherche proposé dans le projet de thèse.
 - L'expert ne doit pas avoir effectué des travaux ou publications communes avec le directeur de thèse pressentie

Par le biais de ce document, il s'agit de fournir aux experts du jury Eiffel des éléments sur le projet réaliste et réalisable de la thèse et de représenter l'apport scientifique dans lequel la thèse s'inscrit.

- **Le CV de l'expert qui a rédigé l'avis sur la qualité scientifique du sujet de thèse (CV synthétique 2 pages max, au-delà, le document ne sera pas pris en compte).**
- **Le plan de financement global** de la thèse
- **La convention de co-tutelle ou l'attestation de co-direction signée par les parties françaises et étrangères** incluant le calendrier de l'alternance des séjours en cas de fractionnement, pour les durées de bourse de 12 et 18 mois.

03.4 Sélection des candidatures

La sélection est effectuée par une commission composée de sept collèges d'experts (un par domaine d'études). Les membres de ces collèges sont spécialistes des domaines concernés et ont une expérience avérée dans le recrutement d'étudiants internationaux. Ces derniers ne peuvent pas évaluer les dossiers présentés par des établissements auxquels ils sont rattachés.

Les experts s'attachent à évaluer l'excellence du candidat au regard de son parcours universitaire, de ses expériences professionnelles ou extra-universitaires, de la cohérence de son parcours et de la maturité de son projet. Le caractère innovant du sujet de recherche est également un critère important.

03.4.1 Critères de sélection

Les critères de sélection sont :

- L'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur et le caractère innovant de son sujet de recherche.
- Le rayonnement à l'international de l'établissement et sa politique d'accueil : il s'agit de démontrer les actions mises en œuvre par l'établissement pour favoriser son rayonnement à l'international et

améliorer la qualité de l'accueil des étudiants internationaux et plus spécialement des lauréats du programme Eiffel.

- Les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) au sein des ambassades de France sont consultés pour l'évaluation des projets des candidats originaires ou étudiant dans le pays.
- La politique de coopération et de partenariat du Ministère en charge des Affaires étrangères, notamment la priorité donnée à certains pays pour ce programme.

La commission attribue des notes aux candidats en fonction de ces critères. La commission détermine un seuil d'admissibilité et, en fonction du nombre de bourses disponibles, les attribue de la façon suivante :

- Un minimum de 70 % des bourses est attribué sur la base des meilleures notes obtenues.
- Le pourcentage restant est réparti entre les établissements n'ayant pas obtenu de bourse, à partir des dossiers admissibles.

Pour une meilleure lisibilité sur la sélection des candidats et une meilleure compréhension des attendus, nous vous invitons à consulter la grille de notation pour le volet Doctorat (voir annexe 2 en page 13).

04. Contact et ressources

- **Gestion des bourses France Excellence Eiffel**
Direction Mobilités Formations Internationales (DMFI)
eiffel-candidature.contact@utoulouse.fr
- **Page dédiée aux bourses Eiffel sur le site web de l'Université de Toulouse :**
<https://www.univ-tlse3.fr/venir-a-l-universite/bourse-eiffel>
- **Page dédiée aux bourses Eiffel sur le site web de Campus France :**
<https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-france-excellence-eiffel>
- **FAQ Campus France :**
<https://www.campusfrance.org/fr/faq-appel-a-candidature-a-la-bourse-eiffel>



GRILLE DE NOTATION EIFFEL – MASTER 2026		
A. EXCELLENCE DU CANDIDAT (30 points)		Note
Cohérence du parcours Prise en compte de la cohérence du parcours ou du retard manifeste et non justifié dans les études du candidat. Appréciation du caractère logique et justifié des études poursuivies par rapport à l'objectif annoncé	sur 5	
Résidence de l'étudiant au moment du recrutement <i>Priorité aux candidats recrutés dans leur pays, venant en France grâce à cette bourse.</i>	sur 3	
Qualité du cursus du candidat - CV clair, accompagné de documents <u>officiels</u> attestant de notes, mentions, prix, rang Fournir obligatoirement la certification de l'établissement d'origine avec si possible le relevé des notes, certifié conforme par cet établissement. - Ouverture du candidat : activités extra-scolaires : culturelles, associatives, stage en entreprise et tout autre activité démontrant la personnalité dynamique et sociale du candidat	sur 18	
Projet personnel et professionnel du candidat Présentation par le candidat d'un projet personnel et professionnel correspondant à sa motivation pour une formation en France et à ses objectifs de carrière future.	sur 4	
SOUS-TOTAL	sur 30	
B. INTERNATIONALISATION ET POLITIQUE D'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT (10 points)		Note
Critères stratégiques d'internationalisation de l'établissement : - Rattachement à la plateforme Etudes en France - Labelliser « Bienvenue en France » - Existence d'une page France Alumni de l'établissement - Etablissement membre du Forum Campus France	sur 4	
Politique spécifique d'accueil du boursier Eiffel : - Politique de financement pour l'étudiant - Réservation de logement pour l'étudiant - Accueil personnalisé et tutorat de l'étudiant	sur 6	
SOUS-TOTAL	Sur 10	
TOTAL	sur 40	



GRILLE DE NOTATION EIFFEL – DOCTORAT 2026

A. EXCELLENCE DU CANDIDAT (30 points)		Note
Cohérence du parcours Prise en compte de la cohérence du parcours ou du retard manifeste et non justifié dans les études du candidat.	sur 3	
Résidence de l'étudiant au moment du recrutement	sur 2	
Qualité du cursus du candidat - CV clair, accompagné de documents officiels attestant de notes, mentions, prix, rang Fournir obligatoirement la certification de l'établissement d'origine avec si possible le relevé des notes, certifié conforme par cet établissement. - ouverture du candidat : activités extra-scolaires : culturelles, associatives, stage en entreprise et tout autre activité démontrant la personnalité dynamique et sociale du candidat - Expériences/stages en recherche avant le doctorat	sur 14	
Appréciation du projet de recherche doctorale du candidat - présentation du sujet de thèse et détails du projet (éventuellement originalité et caractère novateur et verrou scientifique) - adéquation du sujet de thèse au cursus et au projet professionnel;	Sur 8	
Projet personnel et professionnel du candidat Présentation par le candidat d'un projet personnel et professionnel correspondant à sa motivation pour une formation en France et à ses objectifs de carrière future.	sur 3	
SOUS-TOTAL	sur 30	

B. INTERNATIONALISATION ET POLITIQUE D'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT (10 points)		Note
Critères stratégiques d'internationalisation de l'établissement : - Rattachement à la plateforme Etudes en France - Labelliser « Bienvenue en France » - Existence d'une page France Alumni de l'établissement - Etablissement membre du Forum Campus France	sur 4	
Politique spécifique d'accueil du boursier Eiffel : - Politique de financement pour l'étudiant - Réservation de logement pour l'étudiant - Accueil personnalisé et tutorat de l'étudiant	sur 6	
SOUS-TOTAL	Sur 10	
TOTAL	sur 40	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U Université
de Toulouse



Université
de Toulouse

Université de Toulouse
Direction Mobilités Formations
Internationales (DMFI)
Forum Louis Lareng
118 Route de Narbonne
31062 TOULOUSE - CEDEX 9
-
Contactez-nous
Mail. :
international.contact@utoulouse.fr